

Législation provinciale sur les questions ouvrières.—La législature de la Colombie Britannique, durant la session de 1923, passa une loi devant entrer en vigueur le premier janvier 1925 et qui limite à huit heures la journée de travail dans toutes les industries; cette loi créa une commission d'ajustement chargée de son application, avec pouvoir d'en exempter certaines industries.

En 1924, la législature du Manitoba adopta une loi ratifiant le projet de convention adopté à la première Conférence Internationale du Travail concernant le travail de nuit des jeunes gens dans l'industrie.

En 1924, la législature de la Nouvelle-Ecosse et celle de la Saskatchewan adoptèrent des résolutions identiques, approuvant le principe de certains projets de convention de la Conférence Internationale du Travail. On y trouve, entre autres, ceux relatifs à un minimum d'âge pour le travail des enfants dans l'industrie, au travail de nuit des femmes, à un minimum d'âge pour les enfants employés aux travaux agricoles, au droit d'association des ouvriers agricoles.

5.—Les syndicats ouvriers au Canada.

Le ministère du Travail publie un rapport annuel sur les organisations ouvrières du Canada, dont il donne l'énumération, avec indication des principes sur lesquels elles sont basées, du rôle qu'elles jouent et enfin la statistique des différents groupes constituant les syndicats ouvriers de la Puissance. Ce rapport traite également des principales organisations ouvrières internationales auxquelles sont affiliées les unions ouvrières du Canada.

Le syndicalisme ouvrier au Canada occupe une situation particulière, parce que la plupart des ouvriers canadiens syndiqués appartiennent à des organisations dont le siège est aux Etats-Unis; ceci s'explique par le fait que les ouvriers circulent librement d'un pays à l'autre, en quête de travail. Autrefois, le nombre des ouvriers canadiens cherchant à gagner leur vie aux Etats-Unis dépassait de beaucoup le nombre des "américains" venant travailler au Canada. Au fur et à mesure des progrès industriels aux Etats-Unis, on vit naître maintes unions ouvrières des différents métiers, auxquelles les ouvriers canadiens s'affilièrent; ces Canadiens retournèrent plus tard dans leur pays, lorsque le grossissement de ses industries les y incita, apportant avec eux l'évangile du syndicalisme et du contrat collectif, comme un bouclier protecteur de leurs droits. Fréquemment, ces ouvriers devinrent le noyau d'organismes puissants, groupant les ouvriers d'un même corps de métier dans les cités canadiennes.

Au commencement du dix-neuvième siècle, on vit naître au Canada un certain nombre de groupements ouvriers indépendants, dont le plus ancien est une organisation des imprimeurs de la cité de Québec, qui existait dès 1827. La première union similaire dont on ait connaissance dans la province d'Ontario était aussi constituée par les imprimeurs et fonctionnait à York (maintenant Toronto), dès 1832; ces unions furent plus tard remplacées l'une et l'autre par des succursales de l'Union typographique internationale, qui s'était appelée autrefois Union typographique des Etats-Unis, mais débaptisée en 1869, lorsqu'elle avait étendu ses ramifications au Canada.

En 1851, naquit à Toronto une succursale de la Société fédérative des mécaniciens, organisation des ouvriers en métallurgie de la Grande-Bretagne. Dans les années qui suivirent, cette société étendit son champ d'action dans toute la Puissance et ouvrit de nouvelles succursales dans d'autres cités canadiennes. En 1888, l'Union des machinistes et mécaniciens d'Amérique fut formée et se posa